



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 534-2020**

AVIS est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le conseil municipal a adopté le 16 décembre 2020, le règlement numéro 534-2020 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2021 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés dus

Ledit règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Ledit règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 16 décembre 2020.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Hébertville, ce 17^{ème} jour de décembre 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 17 décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^{ème} jour décembre deux mille vingt.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier